

# BALISES D'ENTRÉE POUR LE DÉNEIGEMENT



## Renseignements généraux

Les balises qu'utilisent les entreprises de déneigement privées pour délimiter l'allée de leurs clients sont interdites en vertu de divers règlements d'Ottawa. Cependant, un projet pilote a été mis en place au cours des derniers hivers afin de permettre leur utilisation à l'essai, sous réserve de la conformité à des lignes directrices précises.

Les lignes directrices (expliquées en détail ci-dessous) ont pour objectif principal de normaliser l'utilisation, l'emplacement et l'apparence de ces balises, de protéger les résidents et l'équipement de déneigement et d'enlèvement de la neige de la Ville en faisant en sorte que l'installation soit sécuritaire et de limiter les perturbations dans les différents quartiers. Ces lignes directrices sont transmises aux entrepreneurs de déneigement lorsqu'ils demandent ou renouvellent leur permis d'entreprise annuel.

Ligne directrice	Détail
Date d'installation de la première balise	Le 20 octobre
Date à laquelle la dernière balise doit être retirée	Le 30 avril
Endroit interdit	Ne pas installer les balises sur les limites extérieures du boulevard (entre le trottoir et la voie où circulent les véhicules)
Emplacement permis sur une propriété (quand il y a un trottoir)	À au moins 0,61 m (2 pi) du trottoir
Emplacement permis sur une propriété (quand il n'y a pas de trottoir)	À au moins 1,22 m (4 pi) de la voie où circulent les véhicules
Hauteur maximale de la balise	1,22 m (4 pi), mesuré à partir du sol
Largeur maximale de la balise	10,1 cm (4 po)
Matériaux permis pour la balise	Bois, plastique ou fibre de verre – ne peut être soutenue par une barre en métal
Nombre limite de balises	2 (une de chaque côté de l'allée)
Renseignements autorisés sur la balise	Logo et numéro de téléphone de la société uniquement – pas de publicité ni d'autres renseignements

Pendant le projet pilote, la conformité aux lignes directrices actuelles a été élevée, et le nombre de plaintes a été plutôt faible. La majorité des plaintes étaient liées à la non-conformité aux lignes directrices (installation trop hâtive, trop près de la rue, balises en métal, etc.). De même, les renseignements de la société affichés sur les balises ont été bien utiles pour identifier les entrepreneurs qui déchargent illégalement de la neige dans les rues et sur les trottoirs municipaux.

## Consultation

**La Ville cherche maintenant à officialiser les règles relatives aux balises d'entrée pour le déneigement et veut connaître votre opinion.**

Vous pouvez transmettre vos commentaires sur les lignes directrices actuelles par courriel à Leslie Charles à l'adresse [leslie.charles@ottawa.ca](mailto:leslie.charles@ottawa.ca). Vous pouvez aussi remplir un [sondage](#) en ligne pour nous donner votre avis.

La date limite pour nous transmettre vos commentaires est le 20 juillet 2017.

## SONDAGE EN LIGNE

### Lignes directrices actuelles

Ligne directrice	Détail
Date d'installation de la première balise	Le 20 octobre
Date à laquelle la dernière balise doit être retirée	Le 30 avril
Endroit interdit	Ne pas installer les balises sur les limites extérieures du boulevard (entre le trottoir et la voie où circulent les véhicules)
Emplacement permis sur une propriété (quand il y a un trottoir)	À au moins 0,61 m (2 pi) du trottoir
Emplacement permis sur une propriété (quand il n'y a pas de trottoir)	À au moins 1,22 m (4 pi) de la voie où circulent les véhicules
Hauteur maximale de la balise	1,22 m (4 pi), mesuré à partir du sol
Largeur maximale de la balise	10,1 cm (4 po)
Matériaux permis pour la balise	Bois, plastique ou fibre de verre – ne peut être soutenue par une barre en métal
Nombre limite de balises	2 (une de chaque côté de l'allée)
Renseignements autorisés sur la balise	Logo et numéro de téléphone de la société uniquement – pas de publicité ni d'autres renseignements

### Questions à propos de vous

- Êtes-vous :
  - Un résident
  - Une entreprise commerciale
  - Un entrepreneur en déneigement
  - Autre (veuillez préciser)  
\_\_\_\_\_
- Utilisez-vous les services d'un entrepreneur en déneigement pour nettoyer votre allée?
  - Oui
  - Non
  - Ne s'applique pas
- Si vous utilisez les services d'un entrepreneur en déneigement, utilise-t-il des balises d'entrée?
  - Oui
  - Non
  - Ne s'applique pas

### Vos commentaires sur les lignes directrices actuelles

- Les lignes directrices actuelles sont raisonnables.
  - Je suis d'accord
  - Je ne suis pas d'accord (indiquez la raison) \_\_\_\_\_
- Faudrait-il imposer d'autres restrictions?
  - Non
  - Oui (veuillez préciser)  
\_\_\_\_\_
- Faudrait-il interdire entièrement les balises?
  - Oui
  - Non
  - Commentaires?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

---

---

---

---

